

# PROGRAMME FRANCO-SLOVENE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE "PROTEUS"

## *Procès-verbal de la 22<sup>ème</sup> réunion du Comité Mixte*

### *de Sélection du Programme PROTEUS*

Dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Slovénie signé à Ljubljana le 6 novembre 1992 et en référence à la réunion qui s'est tenue à Ljubljana le 30 juin 1994, la vingt-deuxième réunion du comité de sélection des projets "PROTEUS" s'est tenue, en audioconférence, le 13 janvier 2016.

Les délégations française et slovène, dont la composition est jointe en annexes 1 et 2, ont procédé à la sélection des projets présentés en réponse à l'appel à projets pour l'année 2016.

Les deux parties rappellent que le programme PROTEUS repose sur un appel à projets lancé auprès des communautés scientifiques de chacun des deux pays. Tous les projets présentés dans les formes et délais requis en réponse à cet appel à projets ont fait, dans les deux pays, l'objet d'une évaluation scientifique.

Le comité de sélection a retenu 11 projets en s'appuyant sur leur intérêt scientifique, ainsi que sur les priorités de la coopération scientifique entre les deux pays et sur les moyens financiers de chacune des parties (cf. liste en annexe 3-A).

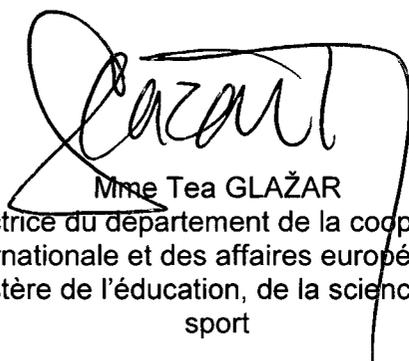
Parmi les 10 projets sélectionnés au titre de l'année 2015, 9 ont été renouvelés pour une année supplémentaire, un chercheur français ayant dû se retirer pour raisons personnelles (cf. liste en annexe 3-B).

Les deux parties conviennent pour le programme « PROTEUS » des modalités administratives et financières détaillées en annexe 4.

Elles confirment toute l'importance qu'elles attachent à la diffusion des résultats par des publications communes et souhaitent favoriser dans la mesure du possible la mobilité de jeunes scientifiques dans le cadre de ces projets. Elles expriment le vœu que les collaborations puissent se poursuivre dans le cadre des programmes européens ou internationaux, ou en relation avec les secteurs économique et industriel.

Fait à Ljubljana, le 13 janvier 2016.

Le chef de la délégation slovène



Mme Tea GLAŽAR  
Directrice du département de la coopération  
internationale et des affaires européennes  
Ministère de l'éducation, de la science et du  
sport

Le chef de la délégation française



M. Jean-Luc GOESTER  
Conseiller de coopération et d'action  
culturelle  
Ambassade de France en Slovénie

## ANNEXE 1

### DÉLÉGATION FRANÇAISE

A Ljubljana,

**M. Jean-Luc GOESTER**

*Conseiller de coopération et d'action culturelle  
Ambassade de France en Slovénie*

**M. Rudy BAZENET**

*Attaché de coopération scientifique et universitaire  
Ambassade de France en Slovénie*

A Paris,

**M. Olivier FAVRY**

*Direction générale de la mondialisation, du  
développement et des partenariats (DGM)  
Direction de la Coopération culturelle, universitaire et  
de la recherche (DCUR)  
Sous-direction de la recherche et des échanges  
scientifiques (DGM/DCUR/RECH)  
Ministère des Affaires Etrangères et du  
Développement International (MAEDI)*

**Mme Marie-Claude DAUCHEL**

*Mission Europe et international pour la recherche,  
l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES)  
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche (MENESR)*

## ANNEXE 2

### DÉLÉGATION SLOVÈNE

Ministère de l'Education, de la Science et du Sport (MIZS) :

**Mme Tea GLAŽAR** Directrice, Département de la coopération internationale et des affaires européennes

**M. Meta DOBNIKAR** Directrice, Département scientifique

Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie (ARRS) :

**Mme Katarina SRŠEN** Conseillère, Département des relations internationales

**ANNEXE 3 A****Projets retenus au titre du Programme PROTEUS  
1<sup>ème</sup> année**

<b>PORTEUR FRANCAIS DU PROJET</b>	<b>PORTEUR SLOVENE DU PROJET</b>	<b>Contribution financière par projet par année FR (Euros)</b>	<b>Contribution financière par projet par année SI (Euros)</b>
M. Adam FALKOWSKI	M. Jernej FESEL KAMENIK	1550	2000
M. Aurélien PERERA	M. Tomaž URBIČ	1550	2000
Mme Carine DAVOISNE	M. Goran DRAŽIĆ	1550	2000
Mme Andrea DESSEN	M. Stanislav GOBEC	1550	2000
M. Christian MULLER	M. Danijel KIKELJ	1550	2000
M. Rodney O'CONNOR	M. Damijan MIKLAVČIČ	1550	2000
M. Patrice POGNAN	M. Gregor PERKO	1550	2000
M. Richard CLERGEREAUX	M. Miran MOZETIČ	1550	2000
M. Franck LEVASSORT	Mme Danijela KUŠČER	1550	2000
M. Camille SALINESI	M. Marko BAJEC	1550	2000
Mme Annabelle VARROT	Mme Jerica SABOTIČ	1550	2000

**ANNEXE 3 B****Projets retenus au titre du Programme PROTEUS  
2<sup>ème</sup> année**

<b>PORTEUR FRANCAIS DU PROJET</b>	<b>PORTEUR SLOVENE DU PROJET</b>	<b>Contribution financière par projet par année FR (Euros)</b>	<b>Contribution financière par projet par année SI (Euros)</b>
M. Alexandre SUKHOV	M. Franc FORSTNERIČ	1550	2000
M. Fabrice BERT	M. Andrej ZORKO	1550	2000
Mme Dominique COSTA	M. Anton KOKALJ	1550	2000
M. Emmanuel GUILMEAU	M. Bernik SLAVKO	1550	2000
M. Bruno ANTONNY	M. Jure DERGANČ	1550	2000
M. Etienne ROUX	M. Marko MARHL	1550	2000
M. Frédéric TAIEB	Mme Darja ŽGUR-BERTOK	1550	2000
M. Didier ROCHAT	M. Gregor BELUŠIČ	1550	2000
M. Christophe PICOULEAU	M. Martin MILANIČ	1550	2000

## **ANNEXE 4**

### **MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME D'ACTIONS INTÉGRÉES PROTEUS**

La partie slovène prendra à sa charge les voyages vers la France des chercheurs slovènes jusqu'à leur destination finale, ainsi que les frais de séjour en Slovénie des chercheurs français. Jusqu'à un mois de séjour, il sera remis aux chercheurs français le per diem correspondant au montant publié dans le Journal Officiel de la République de Slovénie (21,39 EUR). Ils bénéficieront en outre de la prise en charge des frais d'hébergement.

La partie française prendra à sa charge les voyages vers la Slovénie des chercheurs français jusqu'à leur destination finale, ainsi que les frais de séjour en France des chercheurs slovènes. Il sera remis à ces derniers 110 € par jour incluant les déplacements professionnels intérieurs.

Chaque échange dans le cadre de ce programme est soumis à l'obligation pour le chercheur d'adhérer à un régime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels accidents et frais médicaux dans le pays d'accueil.

Pour la partie française, l'agence Campus France assurera la gestion des voyages des Français et des séjours des Slovènes selon des modalités qu'elle communiquera elle-même aux chercheurs français. Les chercheurs slovènes prépareront directement leur mission avec l'institution française partenaire.

Pour la partie slovène, l'ARRS (Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie) remboursera aux institutions slovènes concernées les frais correspondant aux voyages des chercheurs slovènes et aux séjours des chercheurs français. Les chercheurs français prépareront directement leur mission en relation avec l'institution slovène partenaire, qui leur remboursera les per diem et l'hébergement.

**ANNEXE 5**  
**CALENDRIER 2016**

<b>15 janvier 2016</b>	Notification des résultats aux lauréats
<b>26 février 2016</b>	Lancement de l'appel à projets 2017 en Slovénie et en France
<b>26 mai 2016</b>	Clôture de l'appel à projets 2017
<b>15 décembre 2016</b>	Réunion du 23ème comité mixte de sélection